

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 466

présenté par

M. Mesquida, M. Assaf, M. Roig, M. Olive, M. Aylagas, M. Cresta, M. Dupré et Mme Dombre
Coste

ARTICLE PREMIER

I. – À la fin de l’alinéa 13, supprimer les mots :

« et Midi-Pyrénées ».

II. – En conséquence, après l’alinéa 13, insérer l’alinéa suivant :

« - Midi-Pyrénées ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose un nouveau découpage des régions, sur des critères à la fois économiques et historiques respectant mieux l’équilibre de ces territoires.